



Syndicat National des Techniciens
Supérieurs et des
Contrôleurs Sanitaires du Ministère de
l'Agriculture et de la Pêche

Ars sur Moselle le 25 octobre 2006

COMMUNIQUE DE PRESSE

Ils veillent au quotidien à la protection des consommateurs dans le domaine alimentaire et sont inquiets des conséquences des évolutions constatées dans leur secteur d'activité.

Les techniciens supérieurs et les contrôleurs sanitaires des services vétérinaires du ministère de l'agriculture et de la pêche interviennent dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments (abattoirs, ports de pêche, industries agroalimentaires, restauration sociale et commerciale, denrées animales, etc.)

Ils sont actuellement plus de 2000 fonctionnaires formés, diplômés et qualifiés à veiller au quotidien, à la protection des consommateurs dans le domaine alimentaire et plus particulièrement sur les produits d'origine animale (viande, lait et produits laitiers, poissons et coquillages, miel, gibier...)

Ils tiennent à faire connaître leur rôle et à alerter l'opinion publique sur les conséquences négatives des évolutions constatées dans leur secteur d'activité.

Au motif essentiel de satisfaire aux exigences gouvernementales de réduction des dépenses de l'Etat, ils constatent une diminution programmée des effectifs et une remise en cause profonde des pratiques de contrôle et d'inspection sanitaire des denrées produites à destination de la consommation humaine.

Les orientations prises vont se traduire rapidement par une autogestion du risque par les producteurs, par une délégation des tâches d'inspection au secteur privé, par une moindre présence des techniciens supérieurs et des contrôleurs sanitaires sur le terrain car ils seront redéployés vers des tâches de contrôle de second niveau, de nature essentiellement administrative. L'inspection de premier niveau sera alors effectuée par des personnels salariés des entreprises qui n'auront pas le niveau de formation requis par la réglementation européenne. On peut alors s'interroger sur l'impartialité et la qualité de ces contrôles.

La protection des consommateurs dans le domaine alimentaire était assurée jusqu'à présent en France de manière exemplaire comparativement à ce qui peut être observé dans d'autres pays mêmes limitrophes.

Quelques exemples qui illustrent nos craintes :

- Le scandale révélé en septembre dernier, de 40 tonnes de viande avariée mises sur le marché en Allemagne et des interrogations qui en découlent sur l'efficacité des mesures de contrôle alimentaire chez nos voisins allemands.
- L'apparition et la gestion de la crise de l'ESB (Maladie de la vache folle) au Royaume-Uni où le transfert de l'inspection vétérinaire au privé est effective.

Les techniciens supérieurs et contrôleurs sanitaires du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche sont attachés à la haute technicité, à l'objectivité et à l'impartialité du service public qu'ils assurent actuellement dans le domaine sanitaire. Pour eux, la protection des consommateurs passe avant la notion de rentabilité

il invitent les consommateurs à être particulièrement vigilants sur les évolutions en cours qui ne manqueront pas de se traduire par

- une dégradation préjudiciable de la protection sanitaire des denrées, donc du consommateur,
- un accroissement des risques sanitaires,
- l'incapacité de la part des professionnels à gérer de nouvelles crises sanitaires,
- une désinformation des consommateurs dans le domaine du contrôle sanitaire des aliments et de la protection qu'ils sont en droit d'en attendre.

Contact :

Patrice MAITRE , secrétaire général du SNTMA-FO – tél. : 03 87 61 61 50

Patrice.maitre@agriculture.gouv.fr